

Questions orales

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

L'ADMINISTRATION

LE PRÉSUMÉ CONFLIT D'INTÉRÊTS—LA NOMINATION DU JUGE EN CHEF PARKER POUR MENER L'ENQUÊTE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je souhaite la bienvenue au premier ministre qui est de retour au Canada.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): J'ai une question au sujet de la nomination par le premier ministre du juge en chef Parker pour mener l'enquête.

Le 21 août dernier, le juge en chef du Canada, M. Brian Dickson, a pris la parole à la réunion annuelle de l'Association du barreau canadien à Halifax et voici ce qu'il a dit:

Je pense que nous devons être très réticents à participer à des enquêtes et des commissions royales.

Et il ajoutait:

La participation de juges à de telles commissions constitue une menace grave pour la réalité et l'image de l'impartialité et de l'indépendance du pouvoir judiciaire et je pense que dans la plupart des circonstances elle n'est pas souhaitable.

Pourquoi le premier ministre n'a-t-il tenu aucun compte de cet avis du juge en chef du Canada?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je ne pense pas avoir voulu négliger l'avis de qui ce soit. Je pense que le juge Dickson a parlé de «la plupart des circonstances», comme vient le dire le chef de l'opposition. Nous avons ici un ensemble des circonstances exceptionnelles, et je pense que nous avons fait ce qu'il fallait faire. Je crois que la plupart des Canadiens se féliciteront de la nomination d'une personne impartiale.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Il sera difficile de trouver une enquête plus lourdement politisée que celle-ci, monsieur le Président, et je pense que nous avons là la démonstration de ce que disait le juge en chef Dickson.

[Français]

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT A ORDONNÉ LA TENUE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma deuxième question au premier ministre est celle-ci: J'ai lu l'ordre de renvoi de cette enquête. Est-ce que le premier ministre a ordonné au juge en chef Parker la tenue d'une enquête publique? Va-t-il accorder aux partis de l'Opposition le droit de retenir les services d'avocats pour les représenter à cette enquête?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le juge en chef est lié et gouverné par la loi sur les commissions d'enquête qui lui donne entière liberté en pareille matière.

ON DEMANDE SI LE PREMIER MINISTRE VA TÉMOIGNER

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le premier ministre ne croit-il pas que, étant donné

ces circonstances, le juge aurait peut-être ordonné d'avoir une enquête publique?

Mais de toute façon, ma troisième question est la suivante:

[Traduction]

Le premier ministre et le vice-ministre, qui ont tous deux accepté depuis le 9 septembre la responsabilité de faire appliquer les directives en matière de conflits d'intérêts, témoigneront-ils à cette enquête?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, ce sera au juge en chef Parker d'en décider, conformément à la lettre du 9 septembre en vertu de laquelle le chef de l'opposition a dit qu'il conviendrait de nommer une personne impartiale. C'est ce que nous avons fait.

M. Broadbent: Pas pour les conflits d'intérêts.

M. Deans: Ce n'est pas convenable.

M. Mulroney: Nous ferons naturellement ce qu'il estimera convenable.

LE RÔLE DE LA MAGISTRATURE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je veux interroger le premier ministre sur l'opportunité de mêler un juge à une affaire de ce genre. Le juge en chef du Canada avait justement parlé en août dernier du danger de faire intervenir des juges dans:

... des questions politiquement très délicates et controversées ...

Il ne s'agit pas ici de législation, mais d'une politique administrative, de lignes directrices adoptées par le gouvernement pour remplir une promesse électorale. Que pourrait-il y avoir de plus délicat et de plus controversé politiquement? Est-ce que le premier ministre ne veut pas reconnaître qu'il ne convient pas de mêler la magistrature à une affaire de ce genre?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Voilà une affirmation plutôt malséante, monsieur le Président. Le 7 mai dernier, comme en fait foi le Hansard à la page 12880, le député a posé la question suivante:

Le gouvernement n'a-t-il pas le devoir de procéder à une enquête indépendante et à une vérification ...

Voilà justement ce que nous venons de faire. Nous avons fait ce que le député demandait. Vous revoilà de l'autre côté de la rue, comme d'habitude.

Des voix: Oh, oh!

LE MANDAT DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je tiens à poser une question au sujet de cette enquête indépendante, sur la raison en particulier pour laquelle le mandat a été défini d'une façon aussi étroite. S'il s'avère que l'ex-ministre de l'Expansion industrielle régionale s'est trouvé en situation de conflit d'intérêts, est-ce que la commission d'enquête ne devra pas être en mesure d'examiner toutes les activités du ministre, même celles qui ne pourraient pas être connues de la Chambre et des médias? S'il s'avère qu'il y a eu conflit d'intérêts, pourquoi la commission d'enquête ne peut-elle examiner que les questions qui ont déjà été soulevées?